



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (FFF)
Caribbean Football Union (CFU)
Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)



PROCES VERBAL RÉUNION PLENIERE DU CONSEIL DE LIGUE

Saison 2020/2021
Réunion du 3 mars 2021

Membres présents :

PRÉNOMS - NOMS	FONCTIONS	Présent	Absent	Excusé
Samuel PÉREAU	Président	■		
Georges DUQUESNAY	1 ^{er} Vice Président	■		
Marcel PUJAR	2 ^{ème} Vice Président			■
Maurice VICTOIRE	3 ^{ème} Vice Président	■		
Raymond ALGER	4 ^{ème} Vice Président	■		
Jean-Claude VARRU	Secrétaire Général	■		
Nicaise LAURENT	Secrétaire Général adjoint			■
Alex ULLINDAH	Trésorier Général	■		
Maguy NATTES-CRATTER	Trésorier Général Adjoint			■
Thierry CELESTINE	Membre	■		
Pierrot NANDOR	Membre			■
Patrick PERCIN	Membre			■
Jean Luc MOSTOR	Membre			■
Daniel VIGÉE	Membre	■		
Gaétan BASCOU	Membre	■		
Lionel DESROSES	Membre	■		
Stéphane CABRERA	Membre	■		
Guy Emile RADOM	Membre	■		

Assistent à la réunion :

NOMS – PRÉNOMS	FONCTIONS
Mario BOCALY	Selectionneur Martinino

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la réunion à 18h30, remercie les membres présents et déclare que le Conseil de Ligue (CDL), réuni en présentiel, peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du Jour

A. Approbation du procès-verbal de la réunion

1. Plénière du 25 février 2021

Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion plénière du 25 février 2021.

B. Sélection FUTSAL : Participation au championnat des nations de la CONCACAF

La Sélection de Martinique de Futsal est engagée dans le championnat des nations de la CONCACAF qui se déroulera au Guatemala du 3 au 9 mai 2021 sous réserve d'un avis favorable des pouvoirs publics pour ce qui concerne les autorisations de déplacement. La Martinique se trouve dans un groupe composé du Guatemala, de Trinidad et de la Guadeloupe.

1. Choix du sélectionneur

Un appel à candidature a été lancé par le Conseil de Ligue. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 8 mars 2021.

2. Déplacement et financement

Un déplacement commun avec la sélection de Guadeloupe est à l'étude

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (**FFF**)
Caribbean Football Union (**CFU**)
Confederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (**CONCACAF**)



C. Autorisation des pouvoirs publics pour l'organisation de la coupe VYV ou des déplacements à l'étranger

Le conseil de Ligue a transmis aux pouvoirs publics un courrier de demande d'autorisation afin de permettre le déplacement éventuels de nos délégation à l'étranger ainsi que l'organisation de la phase finale de la Coupe VYV en martinique.

D. Compétitions

1. Impact situation sanitaire en Guadeloupe

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle en Guadeloupe, il est prévu d'organiser un seul match amical contre l'équipe de guadeloupe le samedi 27 mars 2021.

2. CFU Participation compétitions U14 filles et Garçons

Le Conseil de Ligue décide de donner un avis défavorable à la participation des garçons et filles U14 aux tournois CFU prévus en août 2021.

3. Compétitions locales

a. Réunion avec les présidents de clubs de Régionales 1

Le Conseil de Ligue valide l'organisation d'une réunion d'information avec les présidents des clubs de régionale 1 le lundi 8 mars 2021 à 19h30 en visioconférence.

E. Finances et Ressources Humaines

1. Recrutement comptable

a. Modification du Jury de recrutement

Le Conseil de Ligue valide la modification de la composition de du jury de recrutement comme indiquée ci-dessous :

- ✚ Samuel PEREAU : Président
- ✚ Jean-Claude VARRU : Secrétaire Général
- ✚ Nicaise LAURENT : Secrétaire Général-Adjointe
- ✚ Alex ULLINDAH : Trésorier
- ✚ Maguy NATTES : Trésorier Général
- ✚ Jenny MOGADE : Membre de la commission financière
- ✚ Thierry CELESTINE

Sur 8 candidatures reçus le jury a retenu une short list de 4 candidats. Ceux-ci seront convoqués à un entretien de recrutement.

F. Commissions

1. Validation de la commission Futsal

Le Conseil de Ligue valide la composition de la commission futsal comme indiquée ci-dessous :

- ✚ Bruno BONARD : Président
- ✚ Alex MAGLOIRE
- ✚ Axel DOLIN
- ✚ Chritie EGA
- ✚ Christina DINTIMILLE
- ✚ Cédric ARTHON : Référent administratif
- ✚ Fabrice JOBLON
- ✚ Maguy NATTES : Représentant du Conseil de Ligue
- ✚ Jean Claude VARRU : Représentant du Conseil de Ligue

2. Validation de la commission Financière

Le Conseil de Ligue valide la composition de la commission financière comme indiquée ci-dessous :

- ✚ Thierry CELESTINE
- ✚ YANG TING-
- ✚ Mickael MANSCOUR
- ✚ Jeny MOGADE
- ✚ Nicaise LAURENT
- ✚ Alex ULLINDAH

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (FFF)
Caribbean Football Union (CFU)
Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)



G. Entretien

1. Président de l'US Robert à 18h30

Le Conseil de Ligue reçoit le Président et la trésorière de l'US Robert. Cet entretien a pour objet de faire le point sur des questions de désignations d'arbitres et de délégués.

H. Dossier Insert 'Foot

1. Point sur le démarrage du dispositif

Le Vice Président Raymond ALGER fait le point sur le démarrage du dispositif qui est effectif depuis le 1 mars 2021.

I. Ligue Antilles Guyane de Football

1. Point sur avancement compétitions 2021

La phase finale se déroulera en Martinique les jeudi 13 mai et samedi 15 mai 2021.

J. Décision

1. CODST : demande application article 152.4 des règlements généraux de la FFF

Le Conseil de Ligue,

Vu le courrier du CODST en date du 26 février 2021 demandant l'application de l'article 152.4 des règlements généraux de la FFF,

Considérant les dispositions de l'article 152.4 des règlements généraux de la FFF : « *Aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours.*

La date limite de qualification pour la participation aux Championnats de Ligue 1 et de Ligue 2 est fixée par le règlement de chacune de ces épreuves. Les Ligues régionales peuvent accorder une dérogation à ces dispositions pour les équipes des séries inférieures à la division supérieure de district (ou, à défaut de District, pour les équipes de la dernière série de Ligue). »,

Considérant que le CODST est engagé au titre de la saison 2020/2021 dans le championnat de régionale 3,

Considérant que le championnat de régionale 3 constitue la dernière série de ligue,

Par ces motifs,

Autorise le CODST à pouvoir faire jouer des licenciés dont la date de signature de la licence est postérieure au 31 janvier dans le championnat de régionale 3 au titre de la saison 2020/2021

La présente décision est susceptible d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de sa notification, devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 des Règlements Généraux de la F.F.F

2. Intrépide : demande application article 152.4 des règlements généraux de la FFF

Le Conseil de Ligue,

Vu le courrier de l'Intrépide demandant l'application de l'article 152.4 des règlements généraux de la FFF,

Considérant les dispositions de l'article 152.4 des règlements généraux de la FFF : « *Aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours.*

La date limite de qualification pour la participation aux Championnats de Ligue 1 et de Ligue 2 est fixée par le règlement de chacune de ces épreuves. Les Ligues régionales peuvent accorder une dérogation à ces dispositions pour les équipes des séries inférieures à la division supérieure de district (ou, à défaut de District, pour les équipes de la dernière série de Ligue). »,

Considérant que l'Intrépide est engagé au titre de la saison 2020/2021 dans le championnat de régionale 2,

Considérant que le championnat de régionale 2 ne constitue pas la dernière série de ligue,

Par ces motifs,

N'autorise pas l'Intrépide à pouvoir faire jouer des licenciés dont la date de signature de la licence est postérieure au 31 janvier dans le championnat de régionale 2 au titre de la saison 2020/2021.

La présente décision est susceptible d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de sa notification, devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 des Règlements Généraux de la F.F.F

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

Confederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (**CONCACAF**)



3. UNSS : demande de partenariat

Le Conseil de Ligue donne un avis favorable a notre participation à l'opération «Football des princesses »

K. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00

Le président

Samuel PEREAU

Le secrétaire général

Jean Claude VARRU